

Courte chronique d'uniformologie maritime : Rollin de Vertury

Le cas de Georges Rollin de Vertury, né en 1894, est assez vite traité, car cet artiste n'est pas bien connu. Les recherches sur Internet renvoient systématiquement sur ses marins ; nous devrions dire d'ailleurs matelots car ce sont les seuls sujets maritimes qu'il semble avoir représentés. Il est dès lors difficile à comprendre comment il a pu être agréé peintre de la marine en 1924...

Vertury semble s'être intéressé à beaucoup de domaines : cinéma – en 1941, il était administrateur de la Société de productions et d'éditions cinématographiques –, théâtre – en 1942, il signe une pièce –, peintre adepte surtout de la gouache – il peignit à l'huile quelques paysages urbains cependant –, et même céramiste à Vallauris et Golfe Juan où il croisa Picasso.

S'agissant de ses gouaches qui représentent des personnages, paysans ou marins, la technique est toujours la même : pas de visage et pas de souci du détail.

Pour les marins, il s'attache à représenter leurs caractéristiques physiques et comportementales supposées de l'époque : le marin est costaud, fêtarde et boit-sans-soif, et irrévérencieux... dans des uniformes approximatifs mais qui évoquent bien les marins français. Il ne se renouvelle guère.

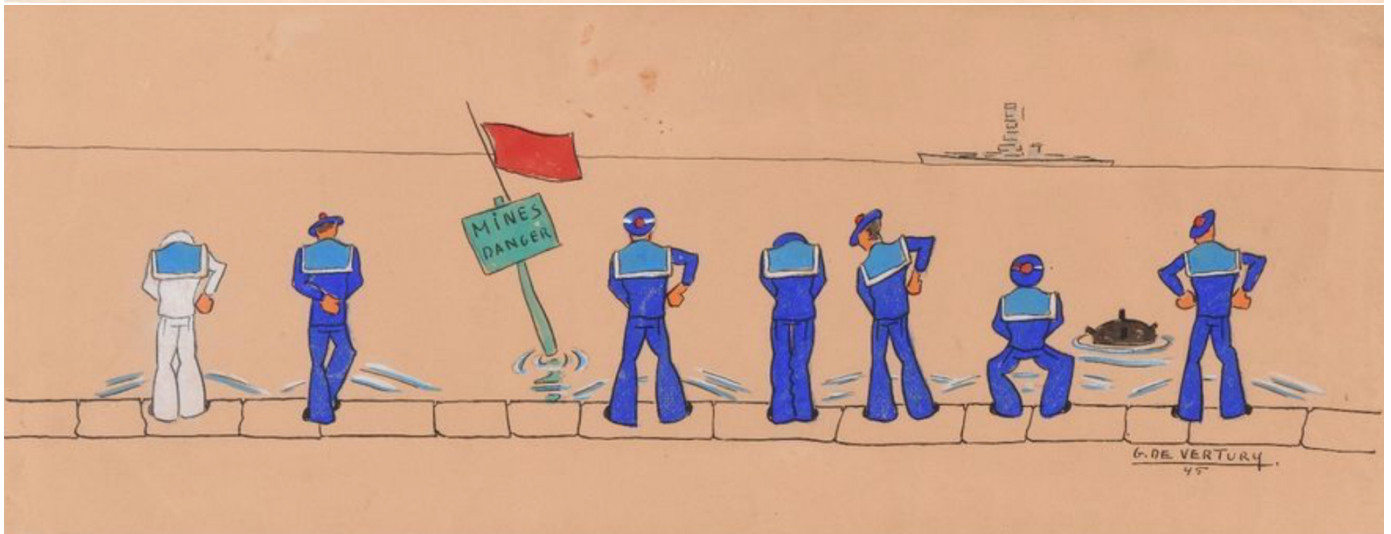
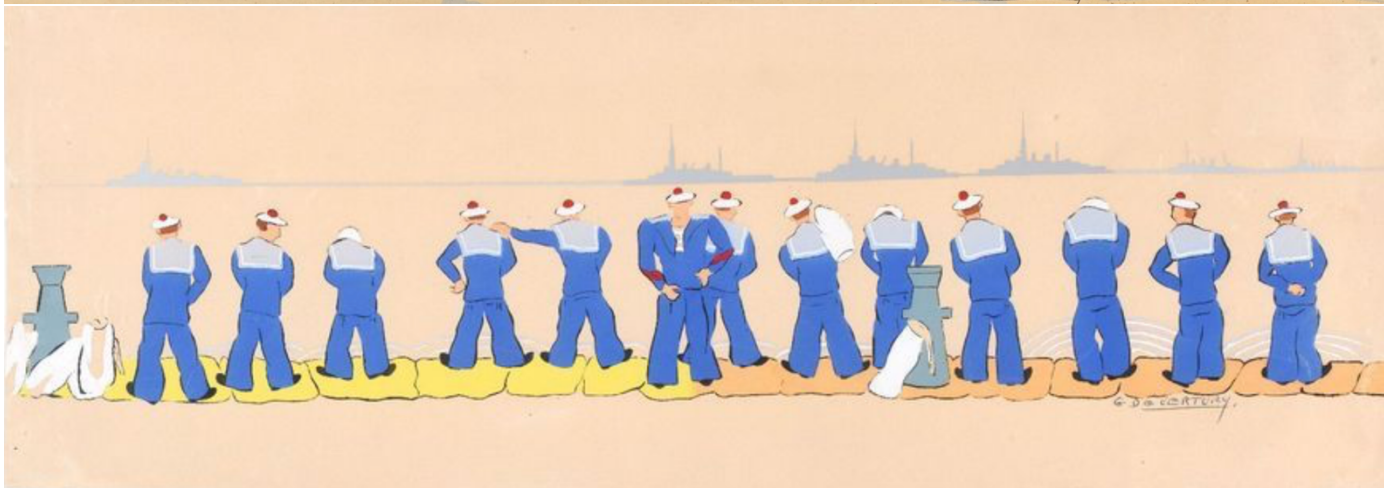
En bref, c'est un artiste qui n'a pas laissé une grande trace mais est l'auteur de quelques scénettes qui font sourire. Bizarrement, alors qu'elles sont manifestement postérieures à 1924, elles ne portent pas la petite ancre que les peintres de la marine ajoutent à leur signature. Nous ignorons même l'année de son décès...



Voici deux quartiers-mâtres de 2^e classe (puisque ces gouaches se postérieures à 1929, date de la création des deux classes de ce grade) dans une même posture. Celui de gauche est en tenue n°10.1 (jersey par-dessus la chemise en coton tricoté), celui de droite en tenue n°10, telles qu'elles ont été définies par l'arrêté ministériel du 15 mars 1928.



Ici, aux matelots de 1^{re} classe en tenue n°10 s'ajoutent des matelots en tenue n°20 (vareuse et pantalon en toile blanche).



Voici un ensemble de scènes suffisamment explicites pour que nous n'ayons pas à les décrire. Il est difficile d'expliquer la présence concomitante de tenues bleues et blanches... On appréciera particulièrement la formule « L'alcool tue !! Mais !!! Le marin ne craint pas la mort... »